



ARTE

Anatomical Research Training and Education

Votre intention de mettre votre corps à la disposition de la recherche scientifique et de l'enseignement pratique de la médecine et des soins de santé témoigne d'un engagement exceptionnel !

Pour faire don de son corps il suffit de rédiger, dater et signer une '**Déclaration de don de corps à la science**'. Exemple:

"Je soussigné, NOM et PRENOM, DATE DE NAISSANCE et ADRESSE, déclare par la présente léguer mon corps à la Vrije Universiteit Brussel, Anatomical Research Training and Education, Avenue du Laerbeek 103 à 1090 Bruxelles, pour qu'il soit utilisé à des fins d'enseignement et d'études scientifiques. Je souhaite/ne souhaite pas que mes proches soient informés lorsque les travaux sur mon corps seront terminés. "***

Veillez envoyer votre déclaration accompagnée des données administratives complétées à :

Vrije Universiteit Brussel
ARTE - Anatomical Research Training and Education
Avenue du Laerbeek 103
1090 Jette

E-mail: arte@vub.be

Vous recevrez ensuite une lettre de confirmation et quelques cartes indiquant que vous souhaitez donner votre corps à la science. Il est conseillé de conserver une carte à proximité des papiers d'identité; les autres cartes peuvent être remises à une ou plusieurs personnes de confiance ensemble avec une copie de votre déclaration et une copie des informations pratiques. Il est important que vous demandiez à vos proches de nous informer du décès le plus rapidement possible.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02/477 43 17.

**Ecrivez votre nom, prénom et adresse en majuscules s.v.p.*

*** Quels que soient vos souhaits le jour où vous rédigez votre déclaration ... Vous pouvez toujours la révoquer ou compléter si vous le jugez nécessaire.*

Vie Privée: Les informations et données collectées ne sont ni cédées, ni transmises à aucune autre organisation et ne seront réservées à un usage interne à l'université.